

DURKHEIM EMILE (1858 – 1917)

I- Généralité :

Sociologue français, disciple de Comte.

La sociologie disait-il doit considérer la **société** comme une **réalité spirituelle** régie par des **lois** différentes de celles de la **psychologie individuelle**. Toute société est fondée sur des « **représentations collectives** » ; le savant a affaire à des « **faits sociaux** » ; à des représentations collectives (**droit, morale, religion, sentiments, habitudes**, etc.) que le milieu social impose à la **conscience** humaine.

Durkheim expliquait l'évolution sociale par **trois facteurs** : la **densité de la population**, le développement des **moyens de communication** et la **conscience collective**. Une société se caractérise par la **solidarité sociale**. Dans la **société primitive** cette solidarité était « **mécanique** », fondée sur les liens du sang. Dans le monde moderne la solidarité est « **organique** », elle repose sur la **division du travail**, c'est-à-dire sur une communauté de **classes** appelée à assurer les moyens de subsistance.

La **religion** constitue selon Durkheim, un élément important de la vie sociale. Par elle la société se divinise elle-même.

- **Une méthodologie appropriée. « Les Règles de la méthode sociologique » (1895)**

représentent le manifeste de la sociologie universitaire naissante en France. On y trouve le projet, révolutionnaire à l'époque, d'appliquer au **social** le raisonnement expérimental qui impose comme critère de scientificité la **mécanique** classique et la **biologie**.

La sociologie doit se construire à partir de faits établis par l'observation selon un principe **inductif**.

Mais comment définir ce nouvel objet de recherche : le fait social ?

Pour Durkheim, sont des faits sociaux les « manières d'agir, de penser et de sentir qui représentent cette particularité qu'elles existent en dehors des consciences individuelles. Non seulement ces types de conduite ou de pensée sont extérieurs à l'individu, mais ils sont doués d'une puissance impérative et coercitive en vertu de laquelle ils s'imposent à lui qu'il le veuille ou non. » (« Les Règles de la méthode sociologique », p.4).

Chacun joue, pour utiliser un langage actuel, des rôles (époux, fils, professions...) dont la définition lui échappe en partie. Chacun respecte des **règles** et des **normes** sans pouvoir les remettre en cause. Les relations sociales contraignantes s'incarnent dans des **institutions** (**famille, nation, église, mosquée, monnaie**...) dont la logique ne dépend pas des seuls comportements individuels. Si l'on contrevient à ces « **contraintes** », une **sanction** intervient...

Il est donc possible d'étudier ces faits sociaux comme des choses : « Est chose, en effet, tout ce qui est donné, tout ce qui s'offre ou, plutôt, s'impose à l'observation. » (« Les Règles de la méthode sociologique », p. 27) Enfin, un fait social ne peut être défini que par un autre fait social.

Œuvres principales : « **La division du travail social** » (1893), « **Les Règles de la méthode sociologique** » (1895), « **Les Formes élémentaires de la vie religieuse, le système totémique en Australie** » (1912).